



Ballaigues

Bulletin communal, no 112, février 2015

Mesdames, Messieurs,

L'adage populaire, un brin misogyne, qui dit qu'il faut souffrir pour être belle, trouve tout son sens au travers des travaux d'envergure qui se déploient depuis deux ans le long de la Grand-rue. Votre Municipalité, consciente des efforts consentis par la population, vient cependant encore vous demander un petit peu de patience pour la fin des travaux, planifiés au printemps 2015 : couche finale de goudron pour un bruit de roulement réduit, marquages au sol pour améliorer la sécurité des riverains, aménagements paysagers pour plus de convivialité, place du Château et de la Fontaine Ronde revisitée et notre vénérable artère principale pourra enfin déployer tout son charme.

Dans le cadre de l'extension de l'entreprise Dentsply Maillefer, d'importants travaux d'accès à l'usine seront réalisés en 2015, au travers notamment d'un nouveau carrefour, unique accès à l'entreprise, qui viendra modifier considérablement l'entrée Est du village. Il y apportera plus de sécurité, par une modération de la vitesse et une meilleure lisibilité des cheminements. Il s'inscrira dans le plan d'aménagement des espaces publics et de modération du trafic établi pour l'ensemble du village.

Malgré la proximité de la fin de la législature, votre Municipalité met un point d'honneur à prévoir, planifier et initier des travaux d'équipement importants pour l'avenir de notre communauté villageoise.

Elle doit cependant composer avec les diverses incertitudes concernant l'avenir financier, qui malgré un présent florissant, laissent planer sur l'avenir quelques nuages qui ont pour nom : conjoncture internationale, marché des changes, nouvelle fiscalité des entreprises.

La Municipalité saisit l'occasion de la parution du présent bulletin, pour vous présenter ses meilleurs vœux pour l'année 2015 et pour vous remercier de l'appui que vous lui apportez.

Votre Municipalité, par votre syndic, Raphaël Darbellay

GREFFE MUNICIPAL

**Tél. 021/843.99.11, Fax 021/843.99.12
E-mail: ballaigues@bluewin.ch**

*Le Greffe municipal
est ouvert comme suit :*

**Tous les jours
de 10h à 12h et de 15h30 à 17h30
sauf le lundi matin
et le vendredi après-midi**

CONTROLE DES HABITANTS

**Tél. 021/843.99.13, Fax 021/843.99.12
E-mail :
controlehab.ballaigues@bluewin.ch**

Le bureau du contrôle des habitants et police des étrangers est ouvert comme suit:

**du mardi au vendredi
de 10h à 12h et de 15h30 à 17h30
(fermé le lundi toute la journée
et le vendredi après-midi)**

BOURSE COMMUNALE

**Tél. 021/843.99.14, Fax 021/843.99.12
E-mail : bourse.ballaigues@bluewin.ch**

Le bureau de la bourse communale est ouvert comme suit :

**Le mardi
de 10h à 12h et de 14h à 16h**

*En cas de nécessité en dehors des jours et des heures d'ouverture indiqués, chacun peut
demander un rendez-vous par téléphone.*

VOIRIE

**Tél. 021/843.99.15, Fax 021/843.99.16
M. Michel Tharin 079/324.53.53
E-mail : voirie@ballaigues.ch**

BUREAU DE VOTE

Lors de chaque votation, le bureau de vote est ouvert à la **Maison de Commune**, selon l'horaire suivant :

le dimanche de 10 heures à 11 heures

Chaque électeur peut aussi voter **par correspondance** au moyen du matériel reçu à domicile qui est le seul valable.

Les scrutins fédéraux et/ou cantonaux
sont prévus aux dates suivantes, soit les :

8 mars 2015, 14 juin 2015,
18 octobre 2015, 29 novembre 2015

DECHETTERIE COMMUNALE **DE LA POUET ADZE**

Route des Cernys
Tél. du surveillant 021/843.31.09
ou 078/668.55.52

La déchetterie est ouverte comme suit :

en été :

le mercredi de 10h à 12h

le vendredi de 14h à 17 h

le samedi de 9h à 12h30

en hiver :

(1er novembre au 31 mars)

le mercredi de 10h à 12h

le vendredi de 14h à 16h30

le samedi de 10h à 12h30

(fermée le 3 avril, Vendredi-Saint)

(fermée le 1^{er} août, férié)

(ouverte le 26 décembre 2015)

(fermée le 2 janvier 2016, férié)

En application des dispositions légales, les feux de déchets ne sont plus pratiqués.

Les matériaux tels que : béton propre, débris de verre (verrerie, vitrines), fibrociment (Eternit), terre, pierre, sable, gravats, résidus de revêtement routier (asphaltes), mortier de ciment, briques (terre cuite, ciment, isolants), tuiles, carrelage, plâtre, céramique, porcelaine, laine de verre, laine de pierre, **doivent être acheminés sur une décharge contrôlée pour matériaux inertes.**

La plus proche du périmètre se trouve à **Orbe (AVO)**; elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h à 12h et de 13h à 17h. Seules les petites quantités seront encore tolérées dans une benne prévue à la déchetterie.

Les bois en provenance de travaux effectués dans les bâtiments ayant fait l'objet d'une autorisation ou d'un permis de construire devront être éliminés par les intéressés par la filière officielle (STRID SA à Yverdon).

RECUPERATION DU VERRE

La benne se trouve à la déchetterie de la Pouet Adze (voir l'horaire d'ouverture).

Attention ! Les containers qui se trouvent à la Croix d'Or ne sont destinés qu'aux personnes non motorisées (**dépôt ouvert du lundi au samedi de 7h à 21h, éviter les dépôts le dimanche S.V.P.**). Le verre doit être **séparé par couleur et exempt de parties métalliques, plastiques ou bouchons**. Seules les étiquettes sont admises.

ORDURES MENAGERES

Le ramassage aura lieu chaque mardi après-midi. Nous vous demandons de bien vouloir déposer vos sacs aux endroits prévus, marqués par des triangles jaunes, le mardi matin S.V.P. En cas de départ, prière de prendre un arrangement avec votre voisin ou avec M. Michel Tharin au 079/324.53.53. **Attention, seuls les sacs taxés blancs et verts avec la mention STRID sont admis. D'autres sacs blancs et verts avec la mention « Trier c'est valoriser » se trouvent sur le marché et ne seront pas acceptés.** Il est interdit de remplir les sacs d'ordures ménagères avec les déchets de jardin, les bouteilles, la ferraille, les déchets toxiques et les produits chimiques et autres résidus dangereux.

Les couches-culottes peuvent être mises dans des sacs transparents (non taxés) et déposés dans les containers spéciaux réservés uniquement à cet effet, placés à la déchetterie ou derrière la Croix d'Or.

Une distribution gratuite de 5 sacs de 35 litres par personne et par année est prévue, chacun peut en prendre possession au bureau communal du contrôle des habitants dans le courant de l'année à sa convenance, pendant les heures d'ouverture.

Pour toute information complémentaire, chacun peut consulter le site **www.strid.ch**.

OBJETS ENCOMBRANTS

Les objets encombrants sont à apporter par vos soins à la déchetterie de la Pouet Adze et à répartir dans les divers containers selon les indications du surveillant. Pour les personnes non motorisées, un service d'enlèvement mensuel est maintenu. Veuillez vous annoncer par téléphone le premier lundi du mois jusqu'à 12 heures auprès de M. Michel Tharin (079/324.53.53 ou 021/843.99.15).

RAMASSAGE DU PAPIER

Le ramassage du vieux papier aura lieu tous les trois mois aux dates suivantes :

***les mercredis 11 février, 13 mai, 12 août
et 11 novembre***

Entre ces dates, chacun peut apporter son vieux papier à la déchetterie.

CORPS DES SAPEURS-POMPIERS

***Alarme feu, tél. 118
Exercices en 2015***

*Mercredi 22 avril 2015, 19 heures,
Mercredi 17 juin 2015, 19 heures,
Mercredi 23 septembre 2015, 19 heures,
Samedi 3 octobre 2015, exercice général,
Mercredi 11 novembre 2015, 19 heures.*

*Les essais de la sirène auront lieu à 13 heures tous les deux mois, le dernier samedi du mois
et pour la Protection Civile le mercredi 4 février 2015 de 13h30 à 14 heures.*

STATIONNEMENT VEHICULES

Tout stationnement de véhicules non immatriculés est interdit sur le domaine public.

LOCATIONS COMMUNALES

***Centre villageois, Vieux Collège
Buvette du terrain de sport,
et refuge***

Si vous désirez louer une salle du Centre villageois, le Vieux Collège, le bâtiment de service du terrain de sport ou le refuge de la Corne à la Biche, adressez-vous au Bureau du contrôle des habitants tél. 021/843.99.13.

PROPRIETAIRES DE CHIENS

La Municipalité remercie les personnes qui font tout ce qui est nécessaire afin que leurs compagnons ne compromettent la sécurité publique, par exemple en évitant de les laisser divaguer, en les attachant ou en les mettant sous la garde d'un conducteur, en les munissant de la puce électronique d'identification, en évitant qu'ils ne troublent le repos public pendant la nuit ou commettent certains dommages par leur besoins naturels trop souvent « proprement » ignorés par leurs maîtres sur la voie publique, à proximité des bancs publics, sur les parties herbeuses qui sont fauchées, dans les champs cultivés et pâturés par le bétail, dans la neige (à la fonte des neiges les crottes réapparaissent !) et bien sûr chez votre voisin. La Municipalité rappelle que des sacs sont à votre disposition à divers endroits dans la Commune !

SERVICE FORESTIER

La Municipalité rappelle que la circulation des véhicules à moteur sur les routes forestières est réservée à l'exploitation forestière et agricole. Tout acte susceptible de nuire à la conservation du milieu forestier ou de causer un dommage aux arbres ainsi qu'aux pâturages est interdit.

Elle remercie chacun et en particulier les conducteurs de motos et de "quads" de respecter les dispositions des lois forestières.

Les personnes qui désirent ramasser du bois laissé au sol après les coupes doivent s'adresser à M. Pascal Bays, garde forestier (024/441.68.11 ou 079/434.88.29).

BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

La Bibliothèque communale se trouve au 1^{er} étage du bâtiment communal. Elle est ouverte pendant les heures d'ouverture du Contrôle des habitants, soit du mardi au jeudi de 10h00 à 11h45 et de 15h30 à 17h15, le vendredi de 10h00 à 11h45. Un beau choix de livres vous y attend. Le prix de l'abonnement est de Fr. 20.- pour 50 livres.

VaudTax 2014

Veillez prendre note de la disparition du CD Rom au profit du téléchargement du logiciel relatif à la déclaration d'impôt depuis le site internet sur www.vd.ch/impots. Pour les administrés qui ne pourraient procéder à ce téléchargement, un nombre restreint d'exemplaires est à disposition dans les offices d'impôt ou auprès de la centrale (021/316.21.21).

EMS DU JURA

Toute personne dépendante ou à l'AI, vivant à domicile peut bénéficier de l'Unité d'accueil temporaire. Pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de bien vouloir vous adresser au numéro de téléphone 021/843.80.80

CONGELATEUR

Il y a encore quelques cases libres au congélateur. Les personnes intéressées peuvent téléphoner au numéro de portable 079/240.34.66.

PASSEPORT BIOMETRIQUE

Nous vous rappelons qu'il n'est plus possible de commander de passeport via le Bureau du contrôle des habitants. Vous devrez vous rendre obligatoirement au Centre de biométrie cantonal à Lausanne, Voie du Chariot 3 (Place de l'Europe).

Les passeports 06 et 03 restent valables jusqu'à leur échéance.

La carte d'identité ne sera pas adaptée aux données biométriques ; elle pourra encore être demandée au Bureau du contrôle des habitants.

Les demandes simultanées (passeport biométrique + carte d'identité) devront être faites au Centre de biométrie.